

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire David CABRIT, de Montjézieu, période du xx/12/1632 au 09/07/1633 coté 3E13182, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9172	1633/01/01	Testament	Auxilhac	Abinal Pierre, maître maréchal	<p>Testament de Pierre Abinal, maître maréchal d'Auxilhac, paroisse de Salmon, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église de Salmon. Il lègue à ses fils Gabriel, Pierre et Gaspard et à chacun, la somme de 40 livres. A ses filles Catherine, Marguerite et Suzanne, et à chacune, il donne la somme de 50 livres, une robe, une couverture laine et 2 linceuls de toile, payable lorsqu'elles se marieront. A son enfant posthume que sa femme Jeanne Boissonade attend, il donne, si c'est un garçon, la même somme qu'à ses frères, si c'est une fille, le même legs qu'à ses soeurs. Il nomme héritière universelle sa femme Jeanne Boissonade à la charge qu'elle devra rendre son héritage à un de leurs enfants qu'elle choisira. Au cas où sa femme se remarierait ou décèderait, il lui substitue son fils Pierre, puis Gaspard, Catherine, Marguerite, Suzanne et finalement Gabriel. Fait à Auxilhac dans la maison du testateur, présents Me Gaspard Boissonade notaire royal, Salomon Boissonade scindic, Pierre Abinal, fils de feu Antoine, Pierre Abinal Quintin, Jean Crépin d'Auxilhac et Antoine Martin de Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre et Me Boissonade.</p>	Le jour est incertain (tache d'humidité)
9175	1633/01/02	Testament-codicille	Auxilhac	Abinal Pierre, maître maréchal	<p>Pierre Abinal, le même jour déclare devoir à Jean Barnier du Paven, la somme de 8 livres 12 sols, à Salomon Boissonade, la somme de 3 livres 1 sol, à Antoine Viellevigne du Chardonnet, outre une obligation, la somme de 15 livres, à messire Bertrand Pagès, prêtre et curé de Salmon, 4 livres 13 sols, à Pierre Abinal Quintin d'Auxilhac, la somme de 8 livres 10 sols, à Pierre Castanet, marchand de Marvejols, 3 livres, à noble Cezar de Retrun et de la Roche de saint Germain du Teil, pour reste d'une obligation, la somme de 58 sols, à David Constantin du Crouzet, la somme de 3 livres 5 sols, à Pierre Quintin, son frère utérin, la somme de 24 livres, à Jean Cavalier maçon d'Auxilhac, 31 sols, à Jacques Pouget de la Canourgue une paire de souliers. Il veut que son héritière paye à chacun ce qu'il leur doit.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9190	1633/03/15	Testament	Busses (Salmon)	Bastide Catherine	Testament de Catherine Bastide, veuve d'Etienne Vidal du village de Busses, paroisse de Salmon, laquelle, malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au tombeau de ses prédécesseurs au cimetière de l'église de Salmon. Elle lègue à Pierre et Antoine Vidal ses enfants, et à chacun, la somme de 12 livres. A Catherine, Marguerite et Anne Vignes, filles de Guillaume Vignes et de Marie Vidal, sa fille, la somme de 10 livres lorsqu'elles se marieront, à leur frère Jean Vignes, elle donne la somme de 50 livres payable lorsqu'il se mariera. Elle nomme héritière universelle, Jeanne Vignes, fille de Guillaume de de Marie Vidal, lui substituant Catherine puis Marguerite, Anne, Pierre et Antoine. Fait à Busses dans la maison de la testatrice, soussigné Guillaume Fabre.	
9193	1633/03/28	Testament	Reynets (Salmon)	Bonnieu Guillaume	Testament de Guillaume Bonnieu, mari de Raymonde Barathieu et fils d'autre Guillaume, laboureur du village de Busses, paroisse de Salmon, lequel, malade et alité, déclare vouloir être enterré au cimetière de l'église de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à Guillaume et autre Guillaume, Etienne et Jean Bonnieu, ses enfants, la somme de 60 livres payable quand ils se marieront. A Antoinette Bonnieu, sa fille il donne le somme de 200 livres payable au jour de son mariage. A sa femme Raymonde Barathieu, il donne la somme de 60 livres, payable par son héritier lorsque celui-ci se mariera ou aura atteint l'âge de 25 ans. Pendant ce temps sa femme devra demeurer avec ses enfants et les nourrir et entretenir jusqu'à ce qu'ils soient d'âge compétent. Au cas où sa femme serait enceinte, il donne à son fils posthume la somme de 60 livres et si c'est une fille, la somme de 200 livres. Il nomme héritier universel, son fils Jean, désignant comme tuteur, durant la pupillarité de son fils, son père Guillaume, lui donnant pouvoir de vendre ses biens pour payer ses débiteurs. Il substitue à Jean, son fils Guillaume plus vieux puis Guillaume plus jeune. Fait aux Reynets, dans la maison du testateur, soussignés Guillaume Fabre hôte et Etienne Cros, mulatier.	
9180	1633/02/03	Contrat de mariage	Mories (le Pin)	Bonnieu Guillaume Méric Jeanne	Contrat de mariage entre Guillaume Bonnieu, second du nom, fils d'autre Guillaume du village de Moriès, paroisse du Pin et Jeanne Méric fille de Georges et d'Antoinette Vielledent du même lieu, lesquels constituent en dot à leur fille une maison de haut en bas de 3 étages sise au village de Moriès (confrontant avec la muraille du château), s'en réservant l'étage bas pour les 4 années à venir, une pièce de terre sise à Moriès, une autre pièce de terre herme confrontant avec la rivière d'Olt, et une petite chènevière aux mêmes appartenances et finalement la plupart d'une pièce de terre sise à Moriès appelée de la Coste ainsi que la moitié d'une pièce de terre engagée par Georges Méric à la demoiselle de Sallèles que Guillaume devra payer entièrement. De plus, G...Aragon, oncle de la mariée, lui donne une pièce de terre sise aussi à Moriès au terroir de la Malantayne. Fait à Moriès dans la maison de Guillaume Bonnieu père, en présence de Pierre Andrieu, prêtre et curé du Pin, Guillaume Fabre, soussignés.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9200	1633/04/09	Testament	Reilhès (Salmon)	Bonnieu Jean	Testament de Jean Bonnieu, dit Prisot, laboureur du village de Reilhès, paroisse de Salmon, lequel malade et alité, déclare vouloir être enterré au tombeau de ses prédécesseurs, au cimetière de l'église de Salmon. Il lègue à Guillaume 1, Guillaume 2, Guillaume 3 et à Antoine Bonnieu, ses enfants, de feu Béatrice Bonnieu sa première femme, la somme de 60 livres, payable à leur mariage. A sa fille Catherine Bonnieu, femme d'Antoine Vaissade de Montjézieu, et à son autre fille Jeanne, femme de Jean Fournier, laboureur du Ségalla, outre leur dot, la somme de 5 sols. A ses filles, issues de son second mariage avec Hélix Mazot, Marguerite, Jeanne et Catherine, la somme de 120 livres, 2 robes, une couverture de laine et 2 linceuls de toile, payable lors de leur mariage. A sa femme Helix Mazot, au cas où elle ne pourrait demeurer avec ses enfants, il donne une pension annuelle composée de 3 sétiers de blé, 2 livres de chair salée de pourceau, 2 boisseaux de sel, une coupe d'huile, une robe tous les 3 ans et une chemise chaque année. Il lui donne en outre l'étage haut de la maison neuve qu'il a à Reilhès. Il nomme héritier universel, son fils Jean à qui il substitue Guillaume 1, Guillaume 2, Guillaume 3, Antoine puis Catherine et Jeanne. Fait à Reilhès.	
9204	1633/04/09	Testament-codicille	Reilhès (Salmon)	Bonnieu Jean	Jean Bonnieu déclare devoir à Guillaume Bonnieu, plus vieux, au nom de son fils, la somme de 66 livres 10 sols et à autre Guillaume second du nom, son fils, la somme de 29 livres 1 sol.	
9187	1633/02/27	Quittance	le Ginestoux (les Salces), Capchalat (Canilhac)	Castanier Louis, laboureur Astruc Pierre, laboureur	Pierre Astruc, laboureur du village de Capchalat, paroisse de Canilhac, reconnaît avoir reçu de Louis Castanier, son beau frère, laboureur du Ginestoux, paroisse des Salces, la somme de 10 livres en tant moins de la constitution faite à Valérie Castagnier, sa femme. Fait à Montjézieu, présent Jean de Boissonade, sieur de Malrenier.	
9185	1633/02/21	Achat	Mories (le Pin)	Caussignac Marguerite Diet Vidal	Vidal Diet, tisserand de Moriès, paroisse du Pin, vend à Marguerite Caussignac fille de feu Louis de Montjézieu, habitant à présent à Moriès, une maison et jardin joignant, acquise par Vidal Diet de Georges Meric de Moriès (reçu Me Cabrit le 21/12/1625). La vente est conclue pour le prix de 68 livres. M.Caussignac paie comptant 40 livres et s'engage à payer le reste au premier jour du mois de mai. Fait à Montjézieu.	En marge, le 29/05/1633 quittance par Vidal Diet à Marguerite Caussignac de la somme de 28 livres.

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9187	1633/02/28	Testament	Le Villaret (st Germain du T.)	Commeyras Catherine	Testament de Catherine Commeyras, veuve de Jean Evesque, du village du Villaret, paroisse de saint Germain du teil, étant malade et alitée, déclare vouloir être enterrée au cimetière de l'église de saint Germain au tombeau de ses prédécesseurs. Elle lègue à sa fille, Jeanne Evesque, seconde du nom, une maison avec paillers, étable et une canabière, sise au village du Montels, en outre un champs avec pastoral joignant audit Montels. Jeanne renonce à demander autre chose sur les biens de la testatrice. Elle donne à son autre fille Jeanne Evesque, plus vieille, femme de Jean Reversat plus vieux, outre la dot qu'elle lui a constituée, la somme de 5 sols. A Marguerite Evesque, son autre fille, femme de (en blanc) du village de (en blanc), outre sa dot, la somme de 3 livres, à Catherine Reversat, fille de Jean Reversat et de Jeanne Evesque, sa filleule, la somme de 300 livres payable lorsqu'elle se mariera. Elle nomme héritière universelle, sa fille Catherine Evesque, veuve de Pierre Pelat. Fait au Villaret, dans la maison de la testatrice, présents Guillaume Solignac, Antoine Joyer, demeurant à la métairie de la Salle.	
9212	1633/05/22	Arrentement	Chirac	Clavel Guillaume, prêtre	Guillaume Clavel, habitant le Paven, paroisse de Salmon, prêtre et chapelain des chapelles saint Jacques, les Brissons (?) et des Barros, fondées en l'église saint Romain de Chirac, arrente pour 3 ans, à Guillaume Sagnet, laboureur de Chirac, toutes les maisons, jardins, vignes, pièces de terre et possessions dépendant desdites chapellenies, pour la somme de 10 livres et la quantité de 3 sétiers de blé. Fait à Montjézieu, soussignés Clavel (prêtre et chapelain) et Guillaume Fabre.	
9196	1633/03/29	Contrat de mariage	Combret (st Germain du T.)	Clavel Jean Clavel Catherine	Contrat de mariage entre Jean Clavel, fils de Barthélemy et de Jeanne Barathieu, du village de Combret, paroisse de saint Germain du teil et d'honnête fille Catherine Clavel, fille de feu Pierre et de «Glaumette» Cayrel du même lieu. Catherine est assistée de ses frères Laurent et Guillaume, lequel constitue en dot à sa soeur la somme de 220 livres, 2 robes, une couverture de laine, 2 linceuls et 4 bêtes à laine. Catherine renonce à ses droits sur les biens paternels, maternels et fraternels, sauf la future succession. Les parents de Jean Clavel lui donnent la moitié de tous leurs biens. Fait dans la maison dudit feu Pierre Clavel, soussignés Brunel, Nogaret et Etienne Cros.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9208	1633/05/02	Contrat de mariage	la Violle, Saint Germain du T.	Courdeau Guillaume Barathieu Marie	Contrat de mariage entre Guillaume Courdeau, fils de feu Laurent et de Gabrielle Clavel et honnête fille Marie Barathieu, fille de Jean et de Jeanne Pelade (Pelat). Guillaume est assisté de son oncle Guillaume Courdeau et de son beau frère Jean Calmel du Picard. Jean Barathieu, accorde en dot à sa fille la somme de 240 livres, 3 robes, 4 linceuls, 5 bêtes à laine et une couverture de laine. Il lui donne en outre, une pièce de terre castagnède sise au Picard. Fait au Mazot dans la maison d' Alexandre Pelat, soussignés Jean Pelat fils d' Alexandre, noble Antoine de Jurquet sieur de Sallèles et Guillaume Courdeau	
9213	1633/05/25	Subrogation	Reilhès (Salmon), la Canourgue	Ducel Pierre Cros Jean, marchand	Jean Cros, marchand de la Canourgue, en vertu d' un arrêt rendu par les officiers ordinaires de Montjézieu, suite au non paiement par feu Jean Nègre mulatier de Montjézieu, de la somme de 73 livres 7 sols 6 deniers (dont 57 livres de principal), avait fait saisir une pièce de terre sise à Montjézieu au terroir du puech Samuel. Il subroge à Pierre Ducel de Reilhès, fils de Guillaume, le décret de saisie, pour le même prix. Fait à Montjézieu, soussigné Cros et Guillaume Fabre.	
9214	1633/05/26	Quittance et reconnaissance	Peyrefiche, le Fromental (les Salces)	Encontre Pierre Chassaric Pierre Sagnier Jean	Jean et autrè Jean Sagnier, père et fils, laboureurs du Fromental paroisse des Salces, reconnaissent avoir reçu de Pierre Encontre et de Pierre Chassaric, beaux frères, du village de Peyrefiche, même paroisse, la somme de 180 livres, une robe, une couverture de laine, 5 bêtes à laine, pour paiement partiel de la constitution faite par les 2 beaux frères à Marguerite Chassaric, leur soeur et belle soeur, femme de Jean Sagnier (Me Cabrit 15/06/1632). Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre.	
9170	1632/12/00	Contrat de mariage	Montjézieu	Fournier Guillaume Crespin Gabrielle	Contrat de mariage entre Guillaume Fournier, tissreand de Montjézieu, fils d'Etienne et de Jeanne Bessest et Gabrielle Crespin, fille de Jacques et d' Antoinette Boussuge du même lieu. Gabrielle est assistée de son père et de son frère Jean donateur de son père, lesquels lui constituent en dot la somme de 120 livres, une couverture, 2 linceuls, un chaudron de cuivre et un seau ainsi qu' un petit tronçon de jardin sis à Montjézieu au barry bas. Gabrielle renonce à tous ses droits sur les biens paternels, maternels et fraternels, sauf la future succession. Fait à Montjézieu dans la maison des Crespin, présents Guillaume Crespin, laboureur de la borie des Aragoux, Antoine Puel, laboureur du Pertayade, Antoine Vaissade de Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre, hôte de Montjézieu.	La date est illisible (tache d' humidité)

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9176	1633/01/25	Contrat de mariage	Reilhès (Salmon) le Ségalla (le Pin)	Fournier Jean Bonnieu Jeanne	<p>Contrat de mariage entre Jean Fournier, fils de feu Louis et de Marguerite Nivolières du village du Ségalla, paroisse du Pin, et honnête fille Jeanne Bonnieu fille de Jean Bonnieu et de feu Béatrice Bonnieu du village de Reilhès. Jean Bonnieu constitue en dot à sa fille la somme de 300 livres, 3 robes, une couverture laine, 2 linceuls, 4 bêtes à laine (2 de port, un captal et une captalle) et en outre une robe du présent pays. Jean Bonnieu, fils d'autre Jean, frère de Jeanne, lui donne 60 livres. Jeanne renonce à toute autre prétention sur les biens paternels, maternels et fraternels, sauf la future succession. Marguerite Nivolière, mère de Jean Fournier, en vertu du testament de feu son mari (reçu feu Me Guillaume Boissonade le 23/05/1612), remet à son fils l'héritage qu'il lui avait légué à charge de le transmettre à son fils Jean. Celui-ci sera tenu de la nourrir, chauffer et vêtir suivant la faculté de ses biens et s'il ne pouvait l'héberger il devrait lui payer une pension annuelle de 2 sétiers et émines de blé, 2 boisseaux de sel et 12 livres de chair de pourceau salée. Il devra aussi lui bailler une petite crotte de terre joignant la cuisine de la maison, une robe tous les 3 ans. Fait au Ségalla dans la maison des Fournier, en présence de messire Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin, Durand et Jean Roudier, père et fils, Barthélemy Astruc de Busses. Soussigné Andrieu, prêtre.</p>	
9179	1633/01/25	Quittance	Reilhès (Salmon) le Ségalla (le Pin)	Fournier Jean Bonnieu Jeanne	<p>Jean Fournier, fils de feu Louis du village du Ségalla, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Jean Bonnieu, son beau père, laboureur du village de Reilhès, paroisse de Salmon, la somme de 120 livres, 2 robes, une couverture laine, et 2 linceuls, 4 brebis de port, un captal et une captalle, en paiement partiel de la dot constituée à Jeanne, fille de Jean Bonnieu. Fait au Ségalla dans la maison des Fournier, en présence de messire Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin, Durand et Jean Roudier, père et fils, Barthélemy Astruc de Busses. Soussigné Andrieu, prêtre.</p>	
9211	1633/05/11	Achat	Peyrefiche (les Salces), Moriès (le Pin)	Guison Etienne Boussuge Guillaume	<p>Etienne Guison, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, vend à Guillaume Boussuge, laboureur de Peyrefiche, paroisse des Salces, un petit tronçon de champs sis à Moriès, relevant de la directe du marquis de Canilhac, s'en réservant un passage pour accéder à une autre terre. La vente est conclue pour le prix de 8 livres. Fait à Montjézieu soussigné Guillaume Fabre</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9182	1633/02/03	Contrat de mariage	Mories (le Pin)	Guison Jean Aragon Louise	<p>Contrat de mariage entre Jean Guison, fils d'Etienne Guison et de feu Catherine Guyonnet du village de Moriès, paroisse du Pin et de Louise Aragon fille de G... Aragon et de Marie Vielledent aussi de Moriès, lesquels constituent en dot à leur fille, 2 près assis à Moriès, confrontant avec le fleuve d'Olt et les bois des chanoines de Moriès, à la condition que Jean Guison paye à Jean Boudon du Monastier, la somme de 31 livres que son futur beau père lui doit d'une obligation. Il donne en outre à sa fille la moitié de tous ses biens, consistant en maison, champs, bois et jardins, se réservant sa vie durant et celle de sa femme une pension annuelle de 3 sétiers de blé et un boisseau d'huile. Il se réserve en outre pour son habitation et celle de sa femme, un étage au dessus du paillers de Guillaume Bousuge de Peyrefiche. Enfin, il se réserve l'autre moitié de ses biens pour en disposer en faveur d'Astrugue Aragoux, sa fille et femme de Guillaume Cruzier. Son épouse Marie Vielledent, donne à sa fille, du consentement de son mari, la somme de 45 livres. Fait à Moriès dans la maison de Guillaume Bonnieu père, en présence de Pierre Andrieu, prêtre et curé du Pin, Pierre Masseparen, tisserand du Breuilh et Guillaume Fabre, soussignés.</p>	
9169	1632/00/00	Quittance	Montjézieu	Jouve Pierre		Acte incomplet-page déchirée
9215	1633/06/01	Accord	Montjézieu	Jouve Pierre Cros Etienne	<p>Pierre Jouve, Maréchal de Montjézieu, héritier sur bénéfice d'inventaire de son père Barthélemy, se voyant réclamer par son beau frère Etienne Cros, mari d'Anne Jouve, la somme de 60 livres au titre de la constitution faite à son épouse et des droits qu'Anne Jouve réclamait sur le biens de sa mère Judy Dalmyères décédée ab intestat, laissant 5 enfants, avait porté l'affaire devant les officiers ordinaires du marquisat de Canilhac. Désirant conclure un arrangement amiable, les parties s'accordent de la manière suivante; Etienne Cros, au nom de sa femme, renonce à toute prétention future sur les biens paternels, maternels et fraternels en échange des biens suivants donnés par Pierre: la moitié d'une maison paillers sise à Montjézieu, confrontant avec la rue publique, une pièce de terre contenant pré et champs (un petit ruisseau au milieu), appelée le pré de Jacquotte, qui se confronte avec le chemin allant du pont de Salmon à Marvejols, un champs au terroir de la Cham. Anne Jouve devra payer les charges desdits biens et notamment la somme de 30 livres à noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu issue d'une obligation consentie par feu barthélemy. Fait à Montjézieu, soussigné Etienne Cros.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9217	1633/06/05	Accord	Montjézieu, La Canourgue	Jouve Pierre, maréchal Jouve Jean, maréchal	Jean Jouve, maître maréchal de la ville de la Canourgue, frère de feu Barthélemy, réclamait à son neveu Pierre aussi maréchal de Montjézieu, en tant qu'héritier de son père Barthélemy, le paiement de ses droits de légitime sur les biens de son père Jean, consistant en la somme de 110 livres, 2 robes et une couverture de laine. Il avait obtenu un décret de saisie en vertu duquel il avait fait saisir une pièce de terre sise à Montjézieu, au terroir du Vallat, appelée des Crosiers. Les parties décident s'accorder de la manière suivante; Jean Jouve renonce à la saisie qu'il a faite. En contrepartie de l'abandon des prétentions de son oncle sur les biens de son père, Pierre lui donne une partie de ladite pièce de terre du Vallat des Crosiers contenant pré et champs, confrontant avec le chemin allant de Reilhès à Salmon. Fait à Montjézieu, soussignés noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, messire Guillaume Besset.	
9206	1633/04/20	Prise de possession	Chirac	Jurquet (de) Jean, prêtre et prieur de la Chaze Lacas Antoine, prêtre	Messire Antoine Lacas, prêtre habitant à saint Germain du Teil, en tant que procureur de messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze et de saint Germain (procuration reçue par Me Cabrit le 0/04/1633), en présence de messire Pierre Allègre prêtre et religieux du Monastier, considérant la collation faite par noble Jean de Jurquet sieur de Montjézieu, de la chapellenie de sainte Marie Magdeleine, fondée en l'église saint Romain de Chirac, à messire Jean de Jurquet, en prend possession au nom de ce dernier. Fait à Chirac, soussignés Allègre et Lacas.	
9204	1633/04/19	Collation de chapellenie	Chirac	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Jurquet (de) Jean, prêtre et prieur de la Chaze	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille et co-seigneur de la ville de Chirac, habitant en son château de Montjézieu, est patron laïc, comme successeur et ayant droit de feu noble Olivier de Chirac, co-seigneur de la ville, d'une chapellenie fondée le 03/01/1388, en l'église paroissiale saint Romain de Chirac, par messire Fabre, ancien prêtre de Chirac, à l'honneur de sainte Marie Magdeleine. La chapellenie étant vacante suite au décès de son dernier détenteur, messire Antoine Carrois, prêtre et curé de saint Bonnet, donne ladite chapellenie à messire Jean de Jurquet, prêtre et prieur de la Chaze, natif de Chirac et habitant saint Germain du teil, lequel s'engage à y faire le service voulu par son fondateur. Fait à saint Germain, dans la maison claustrale, soussignés Montjusieu (patron), de Jurquet de Montjusieu (prêtre), messire Antoine Lacas prêtre et Guillaume Courdeau fils de feu Laurent.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
9199	1633/04/04	Lods	Saelles	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Pouget Antoine Salaville N.	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille et co-seigneur de la ville de Chirac, loze la vente faite par Antoine Pouget, laboureur de Larbussel, à N. Salaville. aussi laboureur du lieu, paroisse de Saelles, d'un champs sis à Larbussel au terroir du Crosier (Me Dieulofès), pour la somme de 68 livres. Fait à Montjézieu dans la maison de Guillaume Fabre.	
9219	1633/07/09	Nouveau Bail	Montjézieu, Chirac	Jurquet (de) noble Jean, sieur de Montjézieu Grandon Charles, fournisseur	Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu, Salabusses, la Feuille et co-seigneur de la ville de Chirac, baille à titre de nouveau bail à Charles Grandon, fournisseur, habitant de Chirac, un chasal de maison ruinée avec un jardin joignant, reconnu pour maison aux prédécesseurs du sieur de Montjézieu, par Guillaumette Portalier, veuve de feu messire Portalier le 22/02/1552 (Me Charrier notaire royal de Chirac). les biens sont restés vacant 40 ou 50 ans...(acte incomplet)	
9207	1633/04/24	Arrentement	la Blatte (st Laurent de Muret)	Vignes Jean Garde Etienne	Jean Vignes, laboureur du village de la Blatte, paroisse de saint Laurent de Muret, arrente à Etienne Garde, laboureur de la Blatte, tous les biens qu'il a sis au village de la Blatte, consistant en maison, pailers, étables, herm, jardin, prés champs et bois, à l'exception de 5 herbages. L'arrentement est fait pour la durée de 4 ans et pour le prix chaque année de 19 écus vallant 60 sols chacun (57 livres). Etienne Garde devra aussi payer les taxes et censives et 2 sétiers à Jean Vignes. Fait à Montjézieu.	